

**VILLE D'AULNOY-LEZ-
VALENCIENNES EXTRAIT DU
REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

Séance du 22 mars 2023

Secrétaire de séance : madame Elsa TONON

N° 6.4.

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Action Jeunesse

Mise à disposition de la maison d'Hachette à la ville de Curgies

De nouveau cette année, la ville de Curgies sollicite la commune pour la mise à disposition de la maison forestière d'Hachette afin d'y mener des activités de son accueil de loisirs, cela pour 48 enfants de 6 à 14 ans et 5 adultes.

Cette mise à disposition se ferait à raison de 3 jours et 2 nuits du 19 au 21 juillet 2023.

La commission enfance, jeunesse, sport et vie scolaire lors de sa réunion du 13 mars 2023 a émis un avis favorable à cette demande car à cette période, les infrastructures installées pour notre centre "Anim'Eté" sont en place.

Cette démarche s'inscrit dans une démarche de mutualisation d'équipements publics.

La commission de la prospective financière, travaux, aménagement urbain, développement économique lors de sa réunion du 25 janvier 2022 a proposé un coût identique à celui de l'an dernier pour cette mise à disposition, soit 1 650 € car l'effectif et la durée sont les mêmes.

Monsieur le Maire rappelle que ce tarif prend en compte :

- les frais de repas
- les nuitées
- les frais de fonctionnement : eau, gaz, électricité,...

En conséquence, il propose au conseil municipal d'émettre un avis favorable à cette mise à disposition au coût susvisé.

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,
à l'unanimité,
adhère à la proposition de Monsieur le Maire.

Fait et délibéré, en séance, à Aulnoy-lez-Valenciennes, à la date que dessus.

La secrétaire de séance,
Elsa TONON

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Publiée sur le site internet le : 7 avril 2023

Envoyée et reçue au contrôle de l'égalité le : 31 mars 2023